

Original : Anglais

## Projet de plan d'action (version définitive)

La deuxième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches  
a été organisée avec le soutien financier de:



## Deuxième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières – Projet de plan d'action (version définitive)

1. La deuxième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières se déroule du 12 au 14 novembre 2018 au siège de la CPS à Nouméa. Le plan d'action adopté à cette occasion pour la CPS, ses États et Territoires membres et les acteurs du secteur<sup>1</sup> est présenté ci-après.
2. L'ordre du jour de la Conférence a été mis au point en concertation avec les pays, les administrations et les acteurs non étatiques, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les pêches côtières. Les principaux enjeux soulevés pour la Conférence sont : les suites données au plan d'action issu de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, les approches fondées sur le genre et les droits de la personne dans la pêche côtière et l'aquaculture, la sécurité en mer, la gestion des pêcheries d'holothuries ainsi que la définition des enjeux et des priorités pour la prochaine Conférence.

### Suites données au plan d'action issu de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières

3. **Les participants à la Conférence prennent note** des progrès réalisés en matière de gouvernance aux échelons régional, national et local depuis « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa », publiée en 2015, qui souligne :
  - a. le renforcement et l'amélioration de la coordination de nouveaux dispositifs régionaux, notamment l'organisation annuelle de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières elle-même, qui présente à présent les enjeux du secteur à discuter à tous les niveaux, des agents aux ministres et aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP ;
  - b. le renforcement de l'adoption par les pays de dispositifs institutionnels plus solides dans le secteur de la pêche côtière, par exemple des restructurations des institutions ou des examens des politiques et des lois par les gouvernements et les administrations ; et
  - c. le renforcement de la participation des communautés et des populations locales à la gestion de la pêche côtière.
4. **Les participants indiquent** que, en dépit de ces avancées, des efforts doivent être déployés pour réduire certaines limites et lacunes importantes des données, qui restreignent la capacité de la région à évaluer les progrès au regard de plusieurs des domaines du Rapport annuel de situation sur les pêches côtières présenté chaque année aux ministres et aux

---

<sup>1</sup> Les acteurs du secteur de la pêche côtière sont notamment les partenaires du développement, les établissements de recherche et d'éducation, la société civile et les acteurs non étatiques.

chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP conformément aux nouveaux dispositifs régionaux de gouvernance de la pêche côtière.

5. **Les participants relèvent avec satisfaction** les remarques de Vanuatu sur l'efficacité des DCP *Vatuika*, ainsi que sa proposition de partager avec d'autres pays océaniques ses connaissances et son expérience de la mise en place de ces DCP dans les eaux littorales.
6. **Les participants à la Conférence prennent note** des perspectives présentées par les représentants des organisations de la société civile, qui mettent en exergue la nécessité :
  - a. de mettre sur pied des mécanismes officiels pour la participation, le dialogue et la contribution des pêcheurs et du secteur halieutique à la définition des priorités, des politiques et des lois relatives à la pêche côtière ;
  - b. d'élaborer des stratégies, des démarches et des outils visant à intégrer la dimension de genre et l'inclusion sociale à la planification, à la gestion et à la gouvernance de la pêche côtière ;
  - c. de garantir la transparence et la responsabilisation des organismes publics et des processus de prise de décision ; et
  - d. d'accroître les budgets publics alloués à la pêche côtière, avec une attention particulière accordée à la gestion communautaire des ressources.
7. **Les participants à la Conférence soulignent** que davantage de pays réalisent à présent des études de marché pour la gestion de la pêche côtière, en plus de la collecte de données de prise et d'effort au débarquement, et **recommandent** la prise en compte d'un certain nombre d'enjeux, notamment :
  - a. la séparation entre le rôle d'application des règles et le rôle scientifique (enquêtes) des agents des services des pêches ;
  - b. le biais des données du marché par rapport aux poissons effectivement débarqués ;
  - c. l'absence de centralisation du lieu de vente du poisson ;
  - d. le désagrément représenté par la collecte des données pour les commerçants ;
  - e. la nécessité de méthodes statistiques standard pour recueillir les données ;
  - f. les outils appropriés susceptibles d'être intégrés à un système centralisé et standardisé de collecte et d'entreposage des données ; et
  - g. le renforcement des capacités et de la formation en matière de collecte, d'entreposage et d'analyse de données sur la pêche.

8. **Les participants à la Conférence recommandent** l'acquisition et l'utilisation de données de taille pour les espèces cibles dans la gestion de la pêche côtière, tout en gardant à l'esprit la nécessité de données relatives à d'autres paramètres (tels que la taille à maturité) pour cette même gestion.
9. **Les participants soutiennent** le partage de données avec d'autres pays, dans les limites d'accords sur l'utilisation des données, ainsi que de l'agrégation des données afin de protéger la vie privée des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes ainsi que la localisation des ressources halieutiques vulnérables.
10. **Les participants à la Conférence se montrent intéressés** par une base de données sur la législation, les politiques et la réglementation en matière de pêche côtière, aux fins d'information et de comparaison entre les pays. Toutefois, ils **demandent** davantage d'informations sur les modalités pratiques d'utilisation d'une telle base de données, et **recommandent** qu'elle soit conviviale et comprenne une analyse juridique du contexte d'application des documents et de la réglementation.
11. **Les participants à la Conférence notent** avec intérêt les résultats des recherches sociologiques présentés par les organisations de la société civile, qui mettent en évidence les perceptions négatives des processus de gestion des ressources halieutiques côtières dans certains pays, ainsi que les enseignements tirés concernant la nécessité d'un renforcement de la consultation et du dialogue à l'échelon des communautés.

## Approches fondées sur le genre et les droits de la personne

12. **Les participants reconnaissent** qu'une approche de la pêche côtière centrée sur l'humain :
  - a) découle de l'engagement de la CPS en faveur de la défense des droits de la personne et de la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale, afin de mettre au premier plan les besoins des plus vulnérables ;
  - b) se compose de deux grands volets, l'un reposant sur les droits, l'autre sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ;
  - c) propose un cadre conceptuel visant à promouvoir et à encourager l'étude d'initiatives permettant d'atteindre des résultats équitables par la réalisation progressive des droits, ce qui fait écho aux grands principes directeurs repris dans le cadre actuel de gouvernance de la pêche côtière établi au titre de la « Nouvelle partition » ; et
  - d) appuiera la réalisation des objectifs de développement définis dans le cadre de la « Nouvelle partition », notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement des moyens d'existence en milieu rural.

13. **Les participants à la Conférence soulignent** la nécessité :
- a) d'une utilisation cohérente de la terminologie dans l'application d'une démarche centrée sur l'humain dans les pêcheries côtières ;
  - b) d'efforts constants d'éducation et de sensibilisation à tous les niveaux aux questions d'égalité des sexes et des droits de la personne dans le domaine de la pêche côtière ; et
  - c) d'une analyse des données de recherche et des données ventilées par sexe afin d'orienter les interventions dans le domaine des politiques et des programmes.
14. **Les participants à la Conférence encouragent vivement** la CPS et les pays membres à travailler avec les partenaires du développement afin d'obtenir un soutien complémentaire à l'application d'une démarche centrée sur l'humain dans les pêcheries côtières.

## Sauver des vies : la sécurité en mer

15. **Les participants à la Conférence prennent note** des comptes rendus sur le sauvetage de vies en mer directement attribuable à des initiatives régionales relativement peu coûteuses, telles que les sacs de survie diffusés par la CPS, qui comprennent une balise de localisation personnelle.
16. **Les participants à la Conférence recommandent** la mise en place d'initiatives élargies et à plus long terme dans le domaine de la sécurité en mer, avec une meilleure coordination et l'implication d'autres secteurs et organismes marins (tels que les conseils insulaires) que les services des pêches. Les travaux à venir concernant la sécurité en mer doivent notamment comprendre la création d'un poste de chargé(e) de la sécurité à bord de petites embarcations, la poursuite de l'acquisition et de la diffusion de sacs de survie, l'organisation de formations de formateurs en matière de sécurité à bord de petites embarcations, la publication d'outils de la connaissance dans plusieurs langues, la mise sur pied d'un système centralisé de collecte des données sur les fortunes de mer à l'échelon national, afin de mieux suivre les incidents, ou encore le transfert d'initiatives et de technologies utiles présentes dans d'autres régions, telles que les Antilles.
17. Enfin, les participants à la Conférence **proposent** que le renforcement des capacités en matière de sécurité en mer fasse partie intégrante des efforts de relèvement pour les populations pratiquant la pêche côtière dans les zones touchées par les cyclones.

## Gestion des pêcheries d'holothuries

18. **Les participants à la Conférence réaffirment** l'importance cruciale des pêcheries d'holothuries pour la région, **soulignent** la nécessité de contrer le déclin des populations d'holothuries, et **notent** le manque d'exemples nationaux de gestion réussie de ces ressources.

19. **Les participants recommandent** une évaluation des démarches et des possibilités de gestion (ventes aux enchères, vente à guichet unique, etc.), afin d'optimiser les retombées économiques et la valeur sociale des pêcheries d'holothuries pour les pays membres de la CPS.
20. **Les participants reconnaissent** leur soutien au travail de la CPS consistant à fournir aux membres des conseils et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la législation ainsi que du suivi, du contrôle et de l'évaluation pour la gestion des pêcheries d'holothuries ; ils **recommandent** la poursuite de ce travail.
21. **Les participants notent** que l'ingérence des responsables politiques dans la gouvernance de la pêche à l'holothurie constitue un obstacle important à l'efficacité de la gestion de cette activité essentielle.
22. **Les participants proposent** à la CPS d'aborder la question de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité avec les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP.
23. **Les participants invitent instamment** à fournir aux décideurs les meilleurs conseils et informations scientifiques possibles, de façon à mettre en exergue les conséquences de leurs décisions de gestion pour la durabilité des ressources en holothuries.
24. La CPS, ses membres et les autres parties prenantes sont **invités** à exploiter pleinement les possibilités offertes par les nouveaux dispositifs institutionnels régionaux pour la pêche côtière, dans le cadre desquels les ministres des Pêches et les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP considèrent désormais chaque année les enjeux de ce secteur, et notamment de l'holothurie.
25. En outre, les participants **encouragent** l'étude et la diffusion d'informations scientifiques sur les conséquences environnementales de l'épuisement des stocks d'holothuries, afin d'améliorer la sensibilisation à cette question et de modifier le comportement des pêcheurs et des communautés exploitant ces ressources.
26. **Les participants reconnaissent** l'importance de l'inclusion sociale pour une bonne gestion des pêcheries d'holothuries, et **encouragent vivement** la poursuite des efforts déployés pour garantir une participation pertinente des groupes désavantagés ou marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, dans les processus de politiques ou de gestion.
27. **Les participants à la Conférence, après avoir étudié** les droits et les devoirs des pêcheurs et des exportateurs dans le domaine de l'accès aux pêcheries d'holothuries, **appellent de leurs vœux** la limitation de cet accès aux acteurs respectant des mesures de gestion. À cette fin, ils **recommandent** la définition de critères d'accès, ainsi que le partage d'informations entre les gouvernements et les administrations concernant les antécédents des acteurs présents dans plusieurs pays.

28. **Les participants appellent de leurs vœux** l'étude de moyens de subsistance de substitution (tels que les DCP, l'aquaculture, les activités économiques terrestres, etc.) pour compenser les répercussions de la mise en place de mesures de gestion de la pêche à l'holothurie sur la sécurité alimentaire, ainsi que l'étude des nouveaux moyens de subsistance découlant de ces mesures pour les individus et les communautés.
29. **Les participants prennent note** de l'appel lancé par Vanuatu en faveur d'un examen des méthodes d'enquête dans le secteur de la pêche à l'holothurie, ainsi que d'un examen des données de ces enquêtes et des activités de formation, afin d'apporter une réponse aux besoins scientifiques (statut des populations, notamment estimations de biomasse, méthodes d'évaluation des stocks, etc.) sous-tendant les mesures de gestion.
30. Les participants **invitent** les représentants des services nationaux des pêches à se mettre en rapport avec l'organisme ou le conseil national responsable de la CITES afin de définir une position nationale concernant la proposition d'inscription d'espèces d'holothuries sur la liste CITES.

## Autres questions et priorités à débattre lors de la prochaine Conférence

### *Aquaculture et biosécurité aquatique*

31. **Les participants à la Conférence reconnaissent** l'importance croissante du rôle et de la contribution d'une aquaculture durable pour la région, qu'il s'agisse de la production nationale de poisson ou de créations de moyens de subsistance autres que la pêche, et **invitent** la CPS à continuer à fournir des conseils à ses membres et à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'aquaculture et de la biosécurité aquatique.

### *Conférences à venir*

32. **Les membres de la CPS acceptent** que les futures Conférences techniques régionales sur les pêches côtières soient présidées par des membres plutôt que par la CPS, avec une rotation annuelle.
33. **Les participants acceptent** que les prochaines Conférences durent plus de trois jours, en fonction de l'importance de l'ordre du jour et des possibilités d'enchaînement des réunions, et approuvent l'étude de plusieurs enjeux concernant la pêche côtière lors de ces réunions. Chaque séance durera au moins une journée, et prévoira davantage de temps pour les débats de groupe. Les participants seront informés à l'avance des sujets abordés et recevront tous les documents pertinents à étudier. La CPS déterminera le lieu le plus intéressant sur le plan économique pour l'organisation des futures Conférences.